

CSAD 2D du mardi 17 mars 2026

[Ce compte-rendu ne reprend pas strictement l'ordre chronologique de l'instance. Il est réorganisé logiquement pour la clarté du propos.]

[Les passages en italique et entre [] sont des commentaires, remarques, précisions qui n'ont pas été tenues en séance. Certains développements longs partagent des argumentaires et des informations qui permettent de mieux saisir ce qui se joue derrière les échanges en CSAD, avec la Dsden qui représente notre employeur]

Début à 9h10.

Présent.es :

Administration :

- Mme POGLIO, Directrice de la Dsden de la Sarthe
- Mme RIOU, Secrétaire générale de la Dsden de la Sarthe
- Mme CHANCEREL, Cheffe de la Division des établissements scolaires du second degré « DESCO »
- Mme LE-GOURRIEREC, Référente collège, gestion des moyens
- M. DENIAU, Référent lycées, gestion des moyens

Organisations syndicales :

CFDT : Mme JARDIN

FO : M. BEZIER

UNSA : Mme LOOTEN, Mme LALLIER

FSU : Mme MEZIERE (Snics-Fsu), M. SAMSON (Snuipp-Fsu), M. MAUTOUCHET (Snuep-Fsu), M. CRISTOFOLI (Fsu), M. MARGANNE (Snes-Fsu), M. BEZANNIER (Snep-Fsu)

M. CRISTOFOLI tient le secrétariat de la séance.

I – Déclaration liminaire

Seule la FSU a fait une déclaration liminaire portant sur les enseignements en Santé au travail que la Dsden de la Sarthe doit tirer avec la suspension de M. BOURDON.

Le respect de nos droits en Santé au travail est une garantie qui permet le bon fonctionnement du Service Public.

Déclaration complète à retrouver sur snes72.org

Mme la Dsden répond : la Dsden et tous ses personnels ont prêté une grande attention à toutes les situations reportées. *[cad quand le mal est fait : ce n'est pas une action qui empêche un management toxique mais qui accompagne les victimes pour qu'elles en subissent des séquelles plus réduites. C'est une action de prévention tertiaire.]* « Je pense sincèrement que nous sommes totalement inscrits dans cette orientation ».

[Le PV du CSAD du 26 juin 2025, qui n'avait pu être soumis au vote au CSAD du 5 février 2026, n'a pas été représenté à ce CSAD. Pour rappel, il manquait les réponses de la Dsden à 2 questions diverses posées par Fsu. L'une concernait une demande d'intervention au lycée Touchard-Washington]

II – Présentation et mise au vote des créations et suppressions de poste

[Quand il n'est pas fait mention en début de ligne du nom d'une organisation syndicale, il s'agit des informations transmises par la Dsden.]

a) Rappel du cadre général pour l'année scolaire 2026-2027

- Un schéma global académique : -99 postes d'enseignants dont -22 ETP pour la Sarthe.
- Transmission tardive des DHG aux établissements fin janvier. Mais les établissements/Dsden ont réussi à remonter au rectorat pour le 18 mars *[date d'ouverture du mouvement intra]* les créations et suppressions des postes en Sarthe.
- Mars-Juin : actualisation des besoins des établissements => BMP remontés au mois de juin.

b) les 26 suppressions de poste et les 8 créations de poste sur le département

* Pour le Lycée Professionnel : 1 poste supprimé et 2 créés.

- **FSU** : il est difficile de voir ce qui se passe dans les établissements car il y a des BMP transformés en postes. *[le poste créé ne veut pas forcément dire l'ajout d'un professeur.e de plus dans une équipe disciplinaire]*

[Poste ordinaire dans une discipline D : n'importe quel collègue recruté dans la discipline D peut demander le poste. Poste spécifique dans une discipline D : avoir été recruté dans la discipline D ne suffit pas. Il faut aussi répondre aux attendus qui décrivent le poste spécifique.]

Poste spécifique au niveau national : il relève d'un mouvement particulier national où le collègue peut directement postuler au poste, quelque soit son académie d'origine.

Poste spécifique académique : il relève du mouvement intra-académique comme les autres postes ordinaires. Il faut donc être dans l'académie pour pouvoir y postuler]

Création d'1 poste spécifique national : PLP métiers d'arts au lycée Raphaël Elizé de Sablé/Sarthe.

- FO : cela s'applique-t-il pour la rentrée prochaine ?
- Dsden : oui, il y aura bien un professeur dès septembre. Mais le passage au mouvement se fera en novembre prochain, lors de la future campagne du mouvement spécifique national.

Transformation de postes ordinaires en postes spécifiques au niveau académique :

- Le Mans LP Funay-Hélène Boucher : 3 postes ordinaires deviennent 3 postes spécifiques en pâtisserie.
- **FSU** : tous les postes sont-ils transformés ? Un chef d'établissement peut-il donc verrouiller le mouvement ?
- Dsden : l'attendu d'un poste spécifique n'est qu'un critère d'étude des candidatures et cela ne bloquerait pas le mouvement. **FSU** et Dsden s'intéresseront à la réglementation.

Transformation d'un poste spécifique en poste ordinaire au niveau académique :

- Saint-Calais LP Jean Rondeau : un poste spécifique vacant en Eco Gestion Vente est transformé en un poste ordinaire en logistique (évolution des formations du lycée).

* Pour le Collège :

- En Anglais et Mathématiques, des postes existeront au mouvement.

[Par « vacant » : ce sont dans tous les cas des postes sans titulaire car en 2025-2026 (parfois aussi les années précédentes) ils ne disposaient pas de 18h. Le volume d'heures pouvait constituer des BMP, être utilisé pour accueillir des stagiaires, être absorbé en HSA par les autres collègues de l'équipe... Mesure de carte scolaire : la suppression d'un poste sur lequel se trouve un titulaire et qui provoque une mutation forcée.]

Les suppressions de poste :

- Allonnes Clg Kennedy Anglais : mesure de carte scolaire (baisse démographique forte sur Allonnes)
- Allonnes Clg Kennedy Mathématiques : mesure de carte scolaire
- Bessé/Braye Clg Courtanvaux Arts Plastiques : vacant
- Mayet Clg Suzanne Bouteloup PEGC : vacant (création d'un poste de SVT à la place)
- Mayet Clg Suzanne Bouteloup Musique : vacant
- Le Lude Clg Les Quatres-Vents Mathématiques : vacant
- Le Mans Clg Berthelot Anglais : vacant
- Le Mans Clg Berthelot Lettres modernes : mesure de carte scolaire (situation du collègue suivie par la Dsden)
- Le Mans Clg Berthelot Mathématiques : mesure de carte scolaire
- Marolles-les-Braults Clg Jean Moulins Anglais : vacant
- Marolles-les-Braults Clg Jean Moulins Techno : vacant
- Sablé/Sarthe Clg Reverdy SVT : vacant
- Sablé/Sarthe Clg Reverdy Musique : vacant
- Sillé-le-Guillaume Clg Paul Scarron Allemand : vacant
- Sillé-le-Guillaume Clg Paul Scarron Musique : vacant
- Sillé-le-Guillaume Clg Paul Scarron Arts Plastiques : vacant

Les créations de poste :

- Le Mans Clg Joséphine Baker : une création en EPS
- Mayet Clg Suzanne Bouteloup ; SVT
- Mulsanne Clg Léon Bollée : Lettres modernes

* Pour le Lycée Général et Technologique :

Suppressions de poste :

- La Flèche Lpo d'Estournelles de Constant Anglais : vacant (baisse démographique importante sur le bassin de la Flèche)
- La Flèche Lpo d'Estournelles de Constant EPS : vacant (poste en LGT. Le nombre de professeur d'EPS restera identique à celui de cette année)
- La Flèche Lpo d'Estournelles de Constant Physique et chimie : mesure de carte scolaire (situation très suivie par la Dsden car pas de poste au mouvement dans la discipline. Le collègue sera accompagné. FO : quel est cet accompagnement proposé ? Dsden : hypothèse d'un service partagé entre le Petit-Versailles à la Flèche et le lycée Yourcenar au Mans)
- Le Mans Lgt Bellevue Mathématiques : vacant
- Le Mans Lpo Le Mans Sud SES : vacant

- Le Mans Lg Montesquieu Anglais : vacant
- Le Mans Lgt Yourcenar Histoire et Géographie : vacant
- Le Mans Lgt Yourcenar SES : mesure de carte scolaire (un poste au Mans sera mis au mouvement)
- Sillé-Le-Guillaume Lgt Paul Scarron SVT : vacant (il ne reste plus qu'un collègue en SVT au lycée)

Les créations de poste :

- La Ferté-Bernard Lpo Robert Garnier : SVT
- Le Mans Lpo Le Mans Sud : biochimie-biologie

Création d'un poste spécifique au niveau national :

- Le Mans Lg Montesquieu : un poste en lettres moderne (en CPGE).

Transformation d'un poste ordinaire en poste spécifique au niveau académique :

- Sablé/Sarthe Lpo Raphaël Elizé : lettres moderne (latin)

[Les échanges ont démarré sur la situation de deux établissements :

- le collège Berthelot*
- la cité scolaire (collège + lycée) Paul Scarron de Sillé-le-Guillaume.*

Les interventions de la FSU se sont appuyées sur ces deux situations pour généraliser sur la dotation globale insuffisante à l'échelle du département. Cela constitue les trois sous-parties suivantes]

C) La situation de la Cité scolaire de Sillé-le-Guillaume

- **FSU** : nous comprenons bien le contexte de déprise démographique. Mais c'est une raison supplémentaire pour maintenir les moyens afin de maintenir les équipes et d'être en mesure d'offrir une diversité d'enseignements au collège et au lycée, au sein de ce territoire rural.

Les suppressions de poste en Arts plastiques, en Education Musicale et en Allemand impliquent tous les ans d'avoir recours à des TZR s'il y en a ou des enseignants non-titulaires s'ils sont prêts à se déplacer.

A réduire autant les moyens et à diminuer l'offre de formation, c'est risquer les inscriptions en dehors de Sillé-le-Guillaume (ou dans le privé) et d'accentuer la baisse des effectifs.

Pour le lycée, maintenir l'offre des enseignements de spécialité est essentielle *[pour que les élèves puissent s'appuyer sur leurs points forts pour le bac et pour constituer le dossier Parcoursup]*

- Dsden : a bien conscience de problématiques de la ruralité. La situation à Sillé-le-Guillaume est étudiée à l'échelle de la Cité scolaire *[un collège et un lycée sur le même site et dans les mêmes murs : on peut avoir un service partagé collège-lycée au même endroit]* pour « maintenir l'attractivité de l'établissement ». Il peut y avoir un certain nombre de postes neutralisés depuis un certain temps ce qui explique les suppressions votées cette année. Le territoire de Sillé-le-Guillaume connaît une baisse démographique.

- CDFT : souligne le travail extraordinaire des collègues du lycée. L'établissement connaît un taux record de réussite au bac des élèves boursiers. C'est l'établissement de Sarthe qui envoie le plus d'élèves en poursuite d'études en classes préparatoires BPSCT.

D) La situation du collège Berthelot

- **FSU** : l'émoi des personnels et des familles avec mobilisation des personnels et 2 journées collège mort. Des parents d'élèves en désaccord complet avec la dotation horaire et les fermetures de postes. Cette année, 27,5 élèves en moyenne en 6^e, 27,25 en 5^e, 28 en 4^e et 29,25 en 3^e.

Ce collège a connu une resectorisation qui a fait débat [*La dernière resectorisation a réduit le vivier d'élèves au profit du collège de Roger Vercel*]. Le collège soulève aussi le problème des mesures non pérennes comme les moyens donnés pour les groupes de besoin [*des variations importantes de moyens peu propices à la stabilité des équipes*]. On a besoin que les collègues puissent faire équipe. Quand on change d'établissement, l'effort est très coûteux pour les enseignants. Et pour les élèves, à Berthelot, la stabilité est essentielle car l'établissement n'est pas si simple que cela : c'est un établissement avec une réelle mixité sociale, ce dont la FSU se réjouit. La stabilité est ce qui permet d'assurer un cadre de scolarisation propice, sans quoi, les familles favorisés mettront leurs enfants ailleurs.

En plus, l'historique de la nouvelle cheffe d'établissement ne rassure pas les collègues.

- Dsden : [*lundi 16 mars*] une audience a été donnée à 3 professeurs du collège Berthelot. La Dsden reçoit toutes les personnes (les parents de Berthelot seront aussi reçus) qui en font la demande. La Dsden a expliqué ses choix de répartition des moyens en respectant les collègues reçus. La fin des groupes de niveaux explique la baisse des moyens. Le collège a été traité en équité avec les autres : il a reçu une dotation pour l'accompagnement pédagogique renforcé en Mathématiques et Français à la hauteur des résultats des élèves du collège aux évaluations nationales. [*sous-entendu, la suppression des postes en Maths et en Français ne sont pas le résultat d'un traitement inéquitable*] En juin, les inscriptions peuvent donner des indications pour des évolutions.

Sur les 2 journées collège mort, la Dsden a bien pris note du message envoyé par les familles mais déplore toujours quand des élèves n'ont pas cours. [*on saura mobiliser cet argument quand les réformes relayées par la Dsden conduiront à la perte d'heures de cours*] Elle regrette aussi que des élèves se retrouvent impliqués dans des situations d'opposition.

Le nombre de divisions prévues est le bon. Des élèves de 4^e actuellement, vont potentiellement demander une 3^e prépa métier : avec 117 3^e prévus à la rentrée, on attend donc moins de 3^e que cette année (140). Il existe une baisse forte des effectifs de CM2 qui est prise en compte pour l'année prochaine en 6^e. A Berthelot comme pour toute la Sarthe, les statistiques ne montrent pas une fuite des élèves vers le privé.

Enfin, il faut aussi prendre en compte la situation particulière du collège : les bâtiments comme les couloirs étroits limitent les capacités d'accueil. C'était aussi l'un des objectifs de la resectorisation.

En réponse à l'historique de la nouvelle cheffe d'établissement : pour tous les personnels, quelque soit leur fonction, la Dsden se garde à chaque fois de faire des amalgames, de tirer un fil qui peut nous emmener sur des éléments qui ne sont pas comparables. La Dsden est soucieuse de la déontologie des personnels.

- **FSU** : l'année dernière comme cette année, le collège à effectifs constants aurait pu avoir une division de plus par niveau pour réduire le nombre d'élèves par classe. Elles sont toutes chargées avec toutes plus de 26 élèves. L'argument des couloirs n'est donc pas recevable. Et avec ces divisions en plus, il n'y aurait pas eu de suppressions de poste. De même, moins d'élèves par classe est plus adapté à de petites salles de classe : cela compte énormément pour le climat scolaire.

Cette année, il y eu environ 25 dérogations entrantes pour les 6^e et le glissement des 4^e de 2024-2025 vers les 3^e de 2025-2026 s'est fait en gagnant des élèves. Le collège reçoit donc des effectifs supplémentaires d'ailleurs : 25 dérogations entrantes, c'est une division de 6^e.

Le problème du collège de Berthelot est l'insuffisance des moyens qui ne permet pas d'assurer de bonnes conditions de scolarisation. Et comme ailleurs, Berthelot n'est pas traité avec équité, mais avec inéquité car la DHG de la Sarthe ne permet pas de bien traiter les établissements.

La FSU rappelle que les moyens attribués à la Dsden ne lui permettent pas d'opérer des choix : le strict respect des seuils d'élèves par division pour l'année 2025-2026 conduit à 8 divisions près (sur 805) à obtenir la répartition des moyens réalisée par la Dsden. Et oui, la FSU comprend que la Sarthe fait avec les moyens décidés au Ministère et au Rectorat : mais elle répète que ces moyens sont insuffisants et tient à le faire savoir.

E) Alertes lancées par la FSU

- **FSU** : Pour les lycées, celui de Racan à Montval/Loir est touché cette année par la baisse des moyens et la fragilisation de son offre de spécialités. L'année prochaine, le lycée Scarron de Sillé-le-Guillaume connaît la même problématique. L'année d'après, le Lycée Le Mans Sud risque aussi d'y être confronté. La réforme du lycée général implique un nombre d'heures minimales pour faire fonctionner les spécialités en maintenant l'offre. Cela permet de répondre aux fluctuations importantes d'une année sur l'autre : les choix des élèves varient. Fermer un poste pour découvrir l'année suivante qu'il est de nouveau nécessaire n'a aucun sens et fragilise les équipes.

- **FSU** : pour les postes vacants supprimés, il est important que cela se traduise par des heures postes et des BMP. Nous ne voulons pas d'HSA. Les dotations ont tendance à augmenter les HSA et en face, la tentation est grande pour les personnels, les représentant.es de la FSU s'incluent dedans, d'accepter ces heures supplémentaires, dans le contexte des rémunérations insuffisantes. De gros volumes d'HSA sont ainsi acceptés par les collègues. Hors à partir de 3-4 HSA, nous savons que le travail ne peut être aussi bien rendu. Il est donc nécessaire que ce soit des heures postes pour mettre fin à la tentation de prendre trop d'HSA et de maintenir la qualité du Service Public.

- **FSU** : nous rappelons que les suppressions de poste compliquent le mouvement des personnels, d'autant plus que des postes seront affectés à des stagiaires.

- Dsden : il faut bien accueillir les stagiaires et nous ne pouvons que nous réjouir de leur présence. ils apportent de la fraîcheur.

- **FSU** : nous sommes entièrement d'accord sur l'importance de l'accueil des stagiaires. Mais la question porte sur leurs quotités de service. *[des stagiaires à 9h ne bloquent pas un poste]*

- **FSU** : la dotation globale sur le département est en baisse. Elle exprime une inquiétude sur le nombre de professeurs contractuels qui seront sans heure l'année prochaine.

F) Vote des suppressions et des créations de poste

[un vote unanime entraîne un rejet : un autre CSAD est convoqué où la Dsden resoumet la liste des créations et suppressions de poste. Comme pour les C.A. qui rejettent deux fois une DHG, un 2^e refus unanime en CSAD ne bloque pas l'action de la Dsden]

Avant le vote, la FSU demande une interruption de séance et invite les autres organisations syndicales à une concertation. Toutes y répondent et la FSU propose un vote unanime contre. A la reprise de la séance, l'ensemble des suppressions et créations de poste est mis au vote :

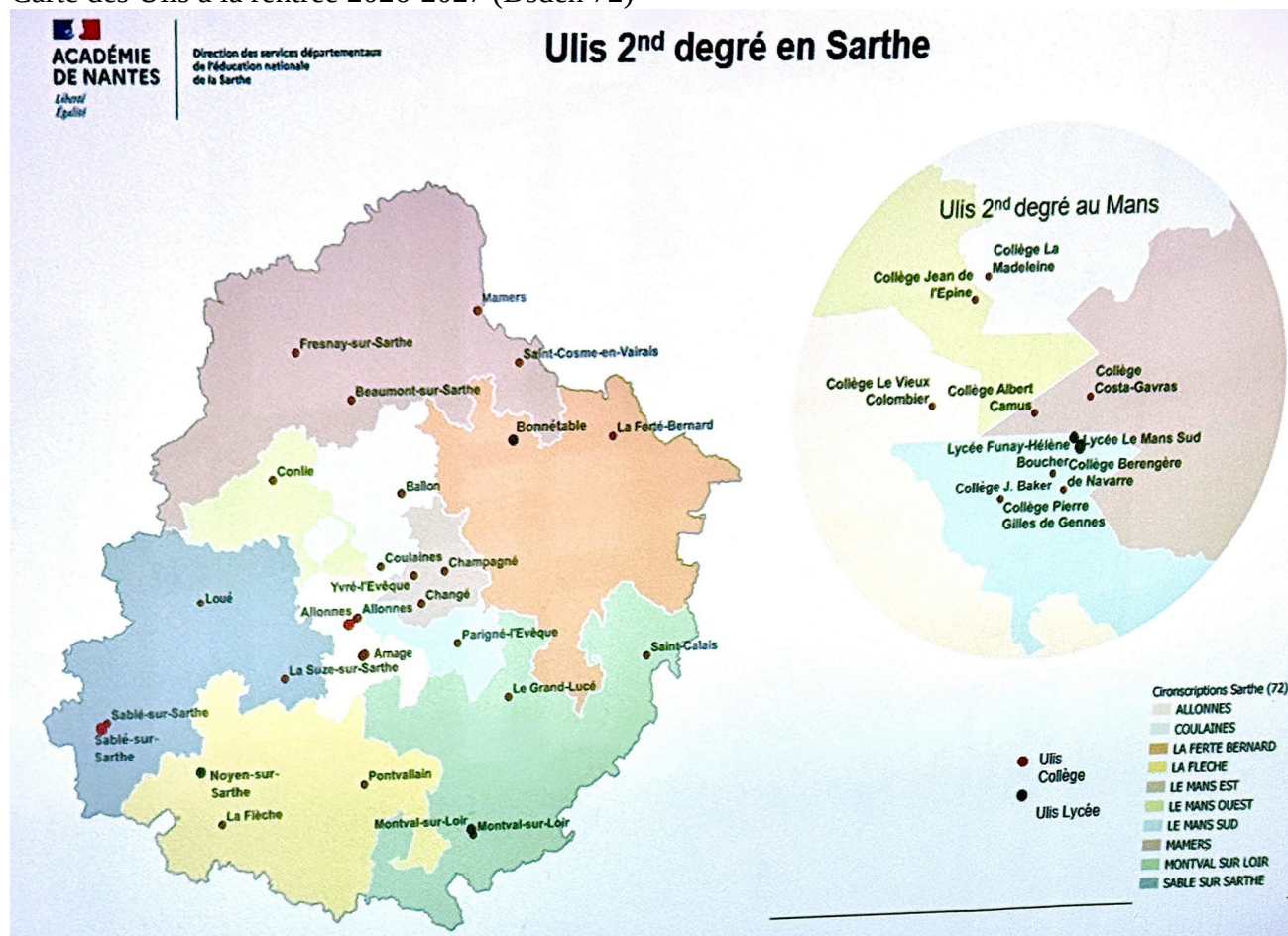
Vote contre : 6 FSU + 1 FO. Abstention : 2 UNSA + 1 CFTD

L'ensemble des suppressions et créations de poste est adopté.

III - Dispositifs particuliers à la rentrée 2026

a) Les dispositifs Ulis

Carte des Ulis à la rentrée 2026-2027 (Dsden 72)



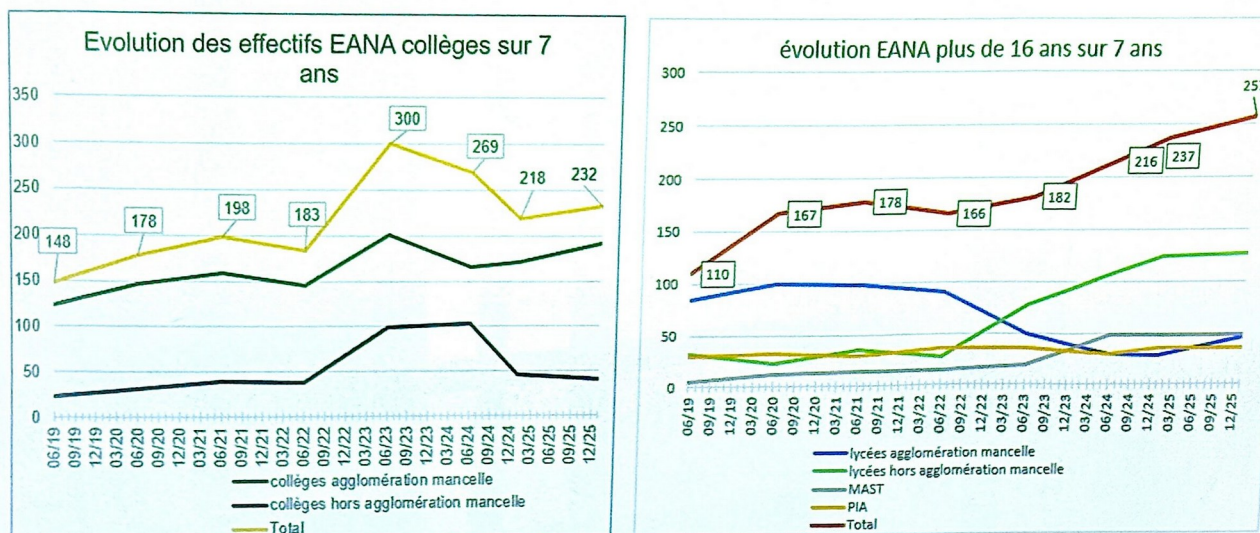
3 Ulis en collège s'ajouteront à la rentrée prochaine à Bonnétable, à Sablé/Sarthe (Reverdy), à Noyen/Sarthe.

- **FSU** : se félicite de ces ouvertures et que le temps nécessaire ait été pris pour dialoguer avec les équipes pour les rassurer et pour que les dispositifs soient bien acceptés.
- **Dsden** : cela demande un vrai travail d'accompagnement des personnels dans les établissements avant l'implantation.
- **FSU** : il faudrait une ouverture dans tous les collèges pour espérer atteindre le seuil réglementaire de référence de 10 élèves/Ulis et pour répondre aux besoins de tous les élèves. Pour des raisons de proximité, c'est aussi nécessaire. Les Ulis sont par exemple rares en lycée, ce qui impose des trajets longs aux élèves et un temps d'attente long dans l'établissement, lié à la fréquence des transports en commun.
- La Dsden est encore en cours de travail avec l'établissement d'accueil pour le dispositif d'autorégulation (DAR) pour les troubles du spectre autistique. La Dsden souhaite l'ouverture à la rentrée prochaine.

B) Les structures pour les élèves allophones

L'évolution des effectifs des élèves allophones (graphique Dsden 72)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ALLOPHONES



(Les décomptes sont faits tous les trimestres car l'accueil est continu durant l'année scolaire)

Rappels sur les dispositifs existants en Sarthe.

- Erea Raphaël Elizé de Changé :

Dispositif MAST : Mesure d'Accompagnement Scolaire et Temporaire *[qui fonctionne par semestre avec 24 places => sur l'année, 48 élèves scolarisables.]*

- Un Pole d'Inclusion des Allophones au lycée Touchard Washington *[qui accueille 12 élèves/semestre]*

Des dispositifs localisés selon les besoins dans les établissements concernés :

- au Mans : collèges Roger Vercel, Berthelot, Costa Gavras, J. Baker / LP Funay-Boucher
- A Arnage : collège Lefeuvre / LP Claude Chappe
- A Sablé-sur-Sarthe : collèges Reverdy, Veil
- A la Flèche : collèges du Petit Versailles et du Vieux Chêne

Les dispositifs se trouvent dans l'agglomération du Mans et dans les 2 autres pôles urbains du département *[les espaces qui géographiquement accueillent le plus de populations migrantes]*

Moyens pour 2026-2027

- coordination 1er et 2nd degré : 1ETP *[comme en 2025-2026]*
- Collèges : 54 HP, 27 HSA *[contre 60 HP et 17 HSA en 2025-2026]*
- Chargé de mission 2nd degré : 1ETP *[contre 1/2 ETP en 2025-2026]*
- Lycées : 24HP, 18 HSA *[comme en 2025-2026]*
- Erea de Changé, MAST : 18HP *[contre 24HP en 2025-2026]*

[Ces données ne figurant pas dans les documents de travail transmis en amont par la Dsden, la comparaison avec l'année passée n'a pu être faite durant la séance par la FSU. Au regard de l'évolution du nombre d'élèves allophones sur les graphiques, la baisse des dotations fera l'objet d'une question diverse lors du prochain CSAD.]

IV - Calendrier des instances du 1er degré

- Les élections municipales ont bousculé le calendrier. 2 avril : CSAD 1D (carte scolaire du 1^{er} degré) et 9 avril, le CDEN votera la carte scolaire soumise par la Dsden.
- La Dsden fait tout pour que le mouvement du 1^{er} degré se déroule au mieux, même s'il prendra un peu plus de temps.
- De façon exceptionnelle : pas d'instance fin juin, début juillet. L'instance sera début septembre pour évoquer quelques situations. En septembre, il n'y a jamais eu de fermeture de classe sèche décidée, sans moyens laissés. L'idée serait surtout de procéder à des ouvertures pour les écoles qui auraient eu des effectifs en hausse durant l'été.
- La Dsden compte sur les remontées des organisations syndicales pour être en mesure d'étudier toutes les situations en septembre.
- **FSU** : tient à se faire préciser le caractère exceptionnel. Elle demande pour confirmation s'il est donc bien prévue une instance fin juin/début juillet 2027.
- Dsden : oui.

V - Questions diverses

Seules FO et la FSU ont soumis des questions diverses. *[Les réponses sont apportées par la Dsden selon la date de réception des questions. L'organisation syndicale qui a envoyé ses questions diverses en premier aura ses réponses en premier lors du CSAD.]*

a) Questions diverses FO

1. Quelles sont les dotations horaires (en sus des horaires réglementaires) des classes à parcours aménagés au collège ? Sont-elles incluses dans les DHG des établissements ?

Dsden : Cinéma et théâtres, 3h attribuées par niveau, Musique : 2h. Oui ces heures sont intégrées dans les dotations des établissements.

2. Combien de classes Défense en Sarthe et où ?

[La FSU ayant posé la même question, la réponse a été mise dans la sous-partie suivante.]

3. Combien de PIALs pour le 2nd degré en Sarthe ? La carte des PIALs comme en Vendée peut-elle être mise sur le site internet de la Dsden ?

Dsden : 29 PIALs publics dont 2 en lycée. 6 dans le privé. Une réflexion sera menée pour la publication de la carte sur Internet.

b) Questions diverses FSU

1. Combien de classes « défense » existe-t-il en collège et lycée dans la Sarthe ? Où sont-elles implantées ? (FO a posé cette question aussi)

- Dsden : 5 collèges : Pierre Belon (Cérans-Foulletourte), Alexandre Mauboussin (Mamers), Roger Vercel (Le Mans), Quatre vents (Le Lude), Jean Rostand (Sainte-Jamme/Sarthe)
- 1 lycée : Estournelle de Constant (La Flèche)
- Pas d'ouverture prévue pour 2026 à cette date.

2. Pour les services de la Dsden, combien de divisions faut-il pour qu'un collège puisse avoir une stabilité dans ses équipes et un maximum d'enseignants sans CSD ?

- Dsden : Pas d'étude statistique menée sur ce sujet, « Pas travaillé dans ce sens ». Cette étude serait intéressante à mener.

Cela dépend de beaucoup de variables à prendre en compte (besoins des personnels comme le temps partiel, les disciplines...)

[Cette réponse confirme que ce n'est pas l'intérêt du Service Public qui est pris en compte pour les DHG. Les impératifs budgétaires priment sans aucune considération des besoins. Pas rassurant. Le pilotage Ministère/Rectorat/Dsden se fait donc à l'aveugle : sur la situation globale des moyens des collèges, des divisions des collèges, la FSU a une expertise supérieure à la Dsden en Sarthe.]

La FSU a un élément de réponse obtenu par les visites de terrain du Snes-Fsu : avec 3 divisions par niveau de collège (soit 12) et environ 300 élèves, 80 à 90 des enseignant.es peuvent être titulaires.]

3. Suite au départ du proviseur du lycée Funay - Hélène Boucher, un remplacement est-il prévu pour les 4 mois à venir ?

- Dsden : Mme LECHENE adjointe au lycée Funay-Boucher a pris l'interim. Un autre personnel de l'établissement a basculé sur un poste d'adjoint.

- **FSU** : les collègues ont bien compris pourquoi Touchard-Washington a besoin d'un chef expérimenté pour l'interim. Ils se demandent pourquoi en échange leur lycée n'a pas reçu un.e personnel-le de direction expérimenté.e (adjoint qui devient proviseur par interim, adjointe stagiaire, CPE faisant fonction d'adjointe => besoin d'un CPE). Il ne s'agit pas de remettre les compétences des personnels en poste en cause.

- Dsden : situation un peu exceptionnelle. La Dsden cherche bien un remplacement pour le CPE. La Dsden a cherché les solutions internes au lycée Funay-Boucher pour avoir des personnels qui connaissent l'établissement. Les contacts restent très présents entre l'équipe actuelle et leur ancien proviseur M. CHARTRAIN parti assurer l'intérim.

[Un manager défaillant laissé en poste durant 7,5 ans désorganise ici la vie d'un autre établissement. Cela va bien dans le sens d'une Dsden qui doit s'approprier le contenu de la déclaration liminaire de la FSU afin de garantir nos droits en Santé au travail.]

4. Lors du dernier CSA, vous n'aviez pas toutes les informations concernant les classes de BMA du lycée Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe. L'année prochaine, il y a l'ouverture d'une session de BNMA pour des élèves issus de troisième. Y aura-t-il également l'ouverture d'une classe de BMA pour les élèves sortant de CAP ? Ce double cursus sera-t-il maintenu les années suivantes afin que les élèves sortant de CAP aient la possibilité d'intégrer cette formation ?

- Dsden : question pas simple. A la rentrée 2026 : ouverture BNMA pour 15 élèves post 3^e. Le BMA continuera à exister. C'est ce qui se passe souvent dans une période transitoire. Ensuite, les élèves de CAP pourront à l'issue du CAP intégrer une 2^e année en BNMA.

Dans la logique, ce serait la suppression du BMA à terme.

- **FSU** : BMA/BNMA à Raphaël Elizé : l'ouverture d'un BNMA pour 15 élèves de 3^e à la rentrée 2026 ; malgré le maintien transitoire du BMP pour les élèves en fin de CAP en 2026, cette décision semble acter la fin du BMA qui permettait aux élèves sortant de CAP de pouvoir accéder à cette formation de Brevet des métiers d'art. La FSU insiste sur la sécurisation du parcours des élèves de CAP à moyen terme.

[BMA : Brevet des Métiers d'Art. BNMA : Brevet National des Métiers d'Art]

5. Des chefs·fes d'établissement envisagent de diminuer les moyens pour l'organisation de la natation en sixième. Qu'est-il prévu à cet effet ? De ce fait un grand nombre d'élèves ne vont bénéficier que de la moitié des séances de natation prévues en classe de sixième.

- Dsden : n'a pas été informé de cela.

- **FSU** : ce sont les retours de 3-4 établissements (comme Ambroise Paré) qui nous ont fait poser cette question. Ce serait en lien avec la baisse de dotation du département.

c) Interventions de fin de séance de la FSU

- **FSU** : pour le prochain CSAD, nous souhaiterions avoir réponse à ces questions non formulées pour ce CSAD :

- la liste des « collèves en progrès »

- la liste des collèves qui bénéficient de l'accompagnement renforcé

- **FSU** : à nouveau, il n'y a pas eu de création de poste d'infirmier.e à hauteur des besoins dans l'académie de Nantes. 12 postes ont été ouverts au concours pour toute l'académie : la Sarthe seule compte déjà 15 postes vacants. Cela est incompréhensible. L'académie de Normandie ouvre autant de postes au concours que de besoins. L'argument du manque de vivier de candidat.es qualifié.es au concours n'est pas recevable : le jury en refuse, faute de place. Cela est regrettable quand par ailleurs le Ministère ne cesse de parler de l'urgence en santé mentale des élèves.

Fin à 11h17.